Nations Unies S/PV.5107



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5107e séance

Mercredi 22 décembre 2004, à 17 h 10
New York

Président :	M. Baali	(Algérie)
Membres :	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Antonio
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Donoso
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Fendrick
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Howe Jones

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2004/969)

04-66186 (F)

La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2004/969)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Guinée-Bissau une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays, publié sous la cote S/2004/969.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2004/986, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Allemagne, Pakistan, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1580 (2004).

Comme il s'agit peut-être de la dernière séance du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, je souhaite remercier tous les membres du Conseil de leurs précieuses contributions et coopération durant la présidence de l'Algérie.

Je rends notamment un hommage particulier aux cinq membres élus du Conseil qui quittent cet organe à la fin de l'année : l'Angola, le Chili, l'Allemagne, le Pakistan et l'Espagne.

Je souhaite également remercier les membres du secrétariat du Conseil de sécurité et le personnel d'appui, dont les fonctionnaires des conférences, les interprètes, les agents responsables de la sécurité et tous les autres membres du personnel pour leur travail dévoué et leurs efforts louables.

En dernier lieu, je saisis cette occasion pour souhaiter à tous de joyeuses fêtes et pleins succès, santé et prospérité pour la nouvelle année.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.